# DECLARATION DE CONFORMITE ET DE REGULARITE

**LES SOCIETES SOUSSIGNEES :**

La société Carlier Plastiques, désormais dénommée ABDOC Participations, Société par actions simplifiée à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 864.000 €, dont le siège social est à Calonne-Ricouart (62470) – 15, Chaussée Brunehaut, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Arras sous le numéro 363.200.718,

Représentée par Monsieur Jean-Brice Guérin, Président du Directoire,

Et la Société Carlier Participation, désormais dénommée Carlier Plastiques & Composites, Société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 7.500.000 €, dont le siège social est à Calonne-Ricouart (62470) – 15, Chaussée Brunehaut, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Arras sous le numéro 438.336.851,

Représentée par Monsieur Olivier Houpin, Directeur Général,

Déclarent, conformément à l'article L. 236-6 du code de Commerce, qu'il a été procédé à l'apport de la branche d'activité ayant pour objet la fabrication, la transformation et le négoce de matières plastiques et produits synthétiques, consenti par la Société Carlier Plastiques, désormais dénommée ADOC Participations, au profit de la Société Carlier Participation, désormais dénommée Carlier Plastiques & Composites, et, qu'à cet effet, les opérations suivantes ont été réalisées :

- sur requête conjointe des Sociétés précitées et par ordonnance du 29 juillet 2011, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'Arras a désigné Monsieur Didier Karbowiak – 116, Rue du Maréchal Foch à Béthune (62400), en qualité de commissaire à la scission et aux apports, chargé à la fois d'établir un rapport sur les modalités de l'opération et d'apprécier la valeur des apports.

- le projet d'apport partiel d'actif a été conclu et signé par les sociétés le 21 septembre 2011.

- un original a été déposé le 22 septembre 2011 au Greffe du Tribunal de Commerce d'Arras pour la société apporteuse et le 22 septembre 2011 au Greffe du Tribunal de Commerce d'Arras pour la société bénéficiaire.

Il a en outre fait l'objet d'un avis inséré le 30 septembre 2011 dans le journal Horizons Nord – Pas de Calais pour le compte de la société apporteuse et pour le compte de la société bénéficiaire.

Les documents prévus par la loi ont été mis à la disposition des associés au siège social des sociétés dans les délais légaux.

Les créanciers non obligataires des sociétés participantes ont eu la faculté de former opposition au projet d'apport partiel d'actif. Aucun d'entre eux n'a usé de ce droit.

Le commissaire à la scission et aux apports a déposé, aux sièges des sociétés concernées, ses rapports dans les délais impartis.

Le rapport du commissaire aux apports a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'Arras le 19 octobre 2011.

L'assemblée générale extraordinaire de la société apporteuse réunie régulièrement le 31 octobre 2011 et ayant délibéré aux conditions de quorum et de majorité a :

- approuvé le projet d'apport de la branche d'activité ayant pour objet la fabrication, la transformation et le négoce de matières plastiques et produits synthétiques, consenti par la Société Carlier Plastiques (désormais ABDOC Participations) au profit de la Société Carlier Participation (désormais Carlier Plastiques & Composites),

- approuvé toutes les conditions de l'opération et spécialement la rémunération et l'évaluation de l'apport,

- décidé l'opération.

Par décisions de l'associée unique du 31 octobre 2011, la société bénéficiaire a :

- approuvé le projet d'apport de la branche d'activité ayant pour objet la fabrication, la transformation et le négoce de matières plastiques et produits synthétiques, consenti par la Société Carlier Plastiques (désormais dénommée ABDOC Participations) au profit de la Société Carlier Plastiques & Composites (anciennement dénommée Carlier Participation).

- approuvé toutes les conditions de l'opération et spécialement la rémunération et l'évaluation de l'apport,

- décidé l'opération et en conséquence l'augmentation de capital en résultant.

L'avis de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire a été publié dans le journal d'annonces légales Horizons Nord – Pas-de Calais du 18 Novembre 2011.

En conséquence des déclarations qui précèdent, les sociétés soussignées affirment que l'apport partiel d'actif consenti par la Société Carlier Plastiques (désormais ABDOC Participations) au profit de la société Carlier Participation « désormais Carlier Plastiques & Composites) a été réalisé conformément à la loi et aux règlements.

Avec deux originaux de la présente déclaration, sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Arras pour le compte de la société bénéficiaire :

- deux exemplaires du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 31 octobre 2011.

- deux exemplaires des statuts mis à jour.

- un exemplaire du journal d'annonces légales Horizons Nord – Pas de Calais du 10 Novembre 2011

Avec deux copies de la présente déclaration, sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Arras pour le compte de la société apporteuse :

- deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2011.

- deux exemplaires des statuts mis à jour.

Fait en six exemplaires
A Calonne-Ricouart

Le 10 Novembre 2011

***Société Carlier Plastiques***
Désormais dénommée ABDOC Participations

Représentée par Monsieur Jean-Brice Guérin
Président du Directoire

***Société Carlier Participation***
Désormais dénommée Carlier Plastiques Composites
Représentée par Monsieur Olivier Houpin
Directeur Général